

> informations générales

ASSAINISSEMENT : Vers un contrôle des installations

Afin de répondre aux règles en matière d'assainissement issues de la loi sur l'eau de 1992, les communes ont dû se doter d'un schéma directeur d'assainissement. Pour les communes de Val'Couserans, ce schéma a été réalisé par un bureau d'étude, il y a un an. Celui-ci a été restitué sur des cartes communales sur lesquelles figurent les modes d'assainissement préconisés. Il est consultable dans chaque mairie.

Concernant l'assainissement autonome, c'est-à-dire, non raccordé à un réseau d'égout, les nouvelles constructions devront intégrer les dispositions prévues par la loi en terme de normes.

Les mairies sont tenues d'exercer un contrôle depuis le 1^{er} janvier 2005 via le syndicat des eaux du Couserans.

Pourquoi un contrôle ?

L'eau que vous utilisez chaque jour doit être épurée avant d'être rejetée dans un milieu naturel. Si votre habitation est dotée d'un assainissement non-collectif, cela veut dire que ces eaux usées sont traitées depuis votre terrain. Pour assurer la protection des cours d'eau et de la nappe phréatique, vous devez donc avoir une installation garantissant l'élimination de la pollution. Comme ce n'est pas toujours le cas, un arrêté oblige désormais les communes à mettre en place un contrôle obligeant une remise en état si nécessaire.

* Transport à la demande (TAD)

Outre sa compétence «rivières», le Sycoserp a mis en place un service «Minicar» qui est à votre disposition pour vous rendre à Saint-Girons et éventuellement y prendre une correspondance.

Ce service est disponible le lundi matin, puis le mardi, mercredi, vendredi et samedi matin et après-midi. Les réservations se font la veille de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Pour le lundi, il faut réserver le vendredi.

Tél : 05.34.14.01.72 pour retenir. Un véhicule viendra vous chercher et vous ramènera chez vous. Le prix est unique : 2,50 euro l'aller ou le retour, 4 euro l'aller-retour.

* Pourquoi il faut bien trier ses ordures

Le recyclage des ordures permet de réduire la consommation de ressources vouées à disparaître comme le pétrole. Il réduit aussi la pollution engendrée par le traitement des déchets.

«Trier est donc une nécessité pour l'avenir»

Voici **trois conseils** à retenir pour bien trier.

> Respecter les consignes de tri (voir les autocollants sur la caisse jaune qui vous a été donnée ou sur les containers jaunes).

> Seuls les emballages (plastiques, boîtes de conserves, briques cartonnées etc) doivent être déposés dans les containers jaunes, et surtout, en vrac et non pas dans un sac.

> En cas de doute de tri, n'hésitez pas à jeter dans le bac habituel (vert ou gris).

* S'informer sur les aides attribuées pour rénover son habitat

Attention ! l'OPAH (l'opération programmée d'amélioration à l'habitat) se termine au mois de septembre. Celle-ci permet d'obtenir des aides de la Communauté de Communes et de l'Anah pour financer 20 à 69 % de tout ou partie des travaux. Avec, pour la location à caractère social, 10% supplémentaire du conseil général et une prime de 2.000 euro pour un logement vacant, ainsi que diverses primes selon la nature des travaux. Pour en bénéficier, prenez vite contact avec Isabelle Fort pour monter un dossier. Des permanences sont assurées au siège du Pays Couserans, tél :05.61.66.98.90 ou au siège de Val'Couserans à Rivèrenert les troisièmes lundis du mois, à présent uniquement sur rendez-vous.

*** La parole est à vous :** N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, vos questions, à nous présenter votre association, vos animations, vos réalisations...